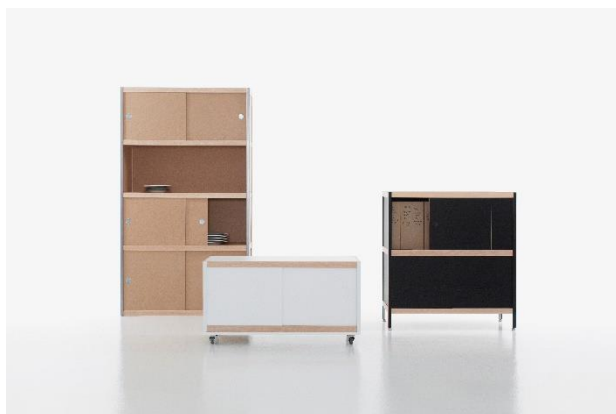


Concours Bois & Habitat 2022

Organisé en collaboration avec PEFC Belgium

**A gagner : un bon d'achat d'une valeur de 1.500€ tvac
pour des meubles en bois certifié PEFC de la marque Kewlox®**



- Bon d'achat valable sur toute la gamme Kewlox®
- Validité d'1 an
- Commande en ligne sur kewlox.com ou dans un des 4 points de vente (Namur, Bruxelles, Liège, Anvers)
- Modalité de livraison à convenir avec le ou la gagnant-e

RÈGLEMENT

Article 1 – Organisation

Easyfairs Belgium SA - Avenue Sergent Vrithoff 2, 5000 Namur, en partenariat avec PEFC Belgium.

Article 2 – Durée

Ce concours débutera le 25 mars 2022 pour s'achever le 28 mars 2022 à 19h, au Salon Bois & Habitat.

Article 3 – Les participant-e-s

La participation est gratuite et ouverte à tous, à partir de 18 ans.

Une seule participation par personne sera prise en compte.

Article 4 – Modalités de participation

La participation aura lieu en ligne à partir d'un QR code / lien web affiché de manière visible sur le stand de PEFC (n° 2016) durant toute la durée du salon Bois & Habitat (du 25 au 28 mars 2022).

Dans le cadre du protocole sanitaire Covid-19 et de la limitation des contacts physiques, les participant-e-s au concours privilégieront l'usage de leur propre smartphone pour scanner ce QR code ou utiliser le lien afin de compléter le formulaire de participation en ligne.

Le ou la gagnant-e sera désigné parmi les participant-e-s ayant correctement répondu aux questions posées (choix multiples). Le prix sera attribué à celui ou celle dont la réponse à la question subsidiaire sera équivalente ou la plus proche à la réalité. En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera le vainqueur.

Le ou la lauréat-e sera contacté-e par l'organisateur à l'adresse e-mail indiqué(s) sur son formulaire de participation.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée du fait d'un changement de coordonnées ultérieur ou d'une erreur de transcription des coordonnées.

Article 5 – Le prix

Le prix mis en jeu est un bon d'achat pour des meubles en bois de la marque Kewlox® d'une valeur de 1.500€ tva. Sa durée de validité est fixée à un an, à compter de la date d'attribution du prix. Le bon d'achat pourra être utilisé pour une commande en points de vente (voir l'adresse des points de vente sur www.kewlox.com/fr/showroom-magasins-kewlox/) ou en ligne sur www.kewlox.com.

La livraison du lot se fera en Belgique uniquement. Les modalités de livraison des meubles seront à convenir au moment de la commande.

Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre à la remise de sa contre-valeur en numéraire (espèces), ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Article 6 – Force majeure

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

Article 7 – Obligation des participants

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement pour tous les participants. Tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 8 – Données personnelles

Par leur participation au concours, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et adresse, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par les organisateurs.

Les données personnelles des participants seront compilées dans un fichier d'adresses, mis à la disposition de l'organisateur du concours et de son partenaire PEFC Belgium. Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'actions commerciales ultérieures. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.